

L'essentiel

Partager ce que nous avons compris

■ Le CE OFS demande des comptes au CCUES

Le CCUES n'a pas de budget de fonctionnement propre. Aussi les différents CE lui reversent une partie de leurs propres budgets de fonctionnement. Pour le CE OFS, cette participation s'élève à 9.5%. Cet argent sert à payer, entre autre chose, les expertises dans le cadre des réorganisations, les procédures juridiques contre l'entreprise, les frais strictement liés aux missions des élus, etc.

Aujourd'hui, nous n'avons aucun moyen de vérifier le bon usage de ce budget, ni de savoir s'il est adapté. C'est pourquoi, le CE OFS a décidé, pour 2016, de dénoncer la convention signée et, a mandaté son secrétaire, afin de négocier une juste rétribution au fonctionnement du CCUES.

Il n'a jamais été question, pour le CE OFS, de contester le principe du reversement d'une part de notre budget. Mais, en tant qu'élus nous nous devons de garantir aux salariés une gestion saine et juste des budgets qui nous sont confiés. Nous avons simplement demandé l'ouverture d'une négociation, afin de connaître au mieux les besoins du CCUES et, nous assurer que ce budget est strictement utilisé pour le fonctionnement.

La réponse du CCUES à notre demande a été cinglante :
« *il n'est pas question que nous négociions avec chacun des 19 CE le niveau de sa contribution, nous n'en n'avons ni le temps, ni l'envie.* ». Ce courrier a été suivi quelques semaines plus tard d'une assignation en justice.

Nous sommes donc face à un CCUES qui refuse de rendre des comptes. C'est en quelque sorte « craches l'argent, et tais toi ! ». Mais pourquoi se plaindre ? Regardons le bon côté des choses. Car avec cette assignation en justice, on a maintenant une idée de ce à quoi peut servir l'argent que les CE versent au CCUES !

■ Information sur les procédures d'aide sociale d'urgence de l'Entreprise

Constatant que le budget du CE, consacré aux aides sociales n'était que peu utilisé, vos élus ont demandé à la direction de nous présenter le processus relatif aux aides sociales d'urgence au sein de l'Entreprise.

Ce système repose sur une enveloppe, basée sur l'accord du 13 janvier 2005 qui délègue un certains nombre de missions à la

Direction. C'est à ce titre que l'entreprise gère le budget de l'aide sociale d'urgence.

Une enveloppe dont le montant s'élève à 2,3 millions d'euros pour 2015 est dédiée à cette aide sociale d'urgence. Cette enveloppe est gérée exclusivement par le service social.

Ces aides financières sont versées à la suite d'évènements graves, imprévisibles, de nature exceptionnelle et momentanée. Le salarié concerné peut alors bénéficier d'aides pécuniaires, remboursables ou non remboursables. En outre, les assistants sociaux sont les acteurs principaux de ce dispositif. Ils constituent un dossier ou rapport social. Par ailleurs, la demande d'aide financière du salarié est souvent le point de départ d'un accompagnement social au long cours. Une prise en charge et un diagnostic spécifique sont proposés au salarié. Les décisions sont prises par une Commission au sein d'Orange France Siège, qui couvre les situations des personnes d'Orange France Siège et de DTSI.

Ce n'est qu'une fois que le dossier est validé par les services sociaux, que les assistants sociaux peuvent solliciter le CE pour un complément d'aide d'urgence.

Nos commentaires

En aucun cas, le CE ne peut se saisir directement des dossiers d'aide sociale. Il n'intervient que sur sollicitation des assistants sociaux. Nos élus ont soulevé la question de l'anonymat des dossiers qui sont traités. Cet aspect peut rebuter un grand nombre de salarié, qui du coup n'ose pas solliciter les assistants sociaux.

De même, nous faisons le constat que les services sociaux ne sont pas tous informés des aides complémentaires que peut fournir le CE. Nous notons également que l'organisation du service social n'est pas symétrique à l'organisation IRP de l'entreprise : ce qui rend le dispositif peu lisible.

Nous avons demandé à l'entreprise beaucoup plus de transparence sur le fonctionnement.

■ Bilan des paiements des PVM et PVV pour le S1 2015

Le document présenté est difficilement compréhensible en raison de l'absence de certains éléments de contexte.

Afin de pouvoir apprécier un taux de paiement, il convient de connaître les objectifs ainsi que l'atteinte de ces objectifs. On ignore à ce jour si le taux de paiement est en lien avec le taux d'atteinte individuel des objectifs.

De plus, il apparaît nécessaire de connaître le nombre d'EI réalisés. Dans le cas où ces EI ne sont pas réalisés, les managers devront être contactés afin que la situation évolue. Il serait également intéressant d'obtenir une ventilation qui correspond aux filières métiers.

Concernant l'enveloppe de rémunération variable, l'Entreprise l'attribue mais ne diffuse aucune information précise à propos de celle-ci. Il conviendrait de pouvoir s'assurer que les personnes ne sont pas rémunérées en fonction du niveau de cette enveloppe.

Nos commentaires

Afin d'exercer la compétence économique et sociale du CE OFS, la CFE-CGC demande les éléments nécessaires à la compréhension et la démonstration que l'employeur assure et respecte bien ses engagements conventionnels ou légaux pour tous les systèmes de rémunération variable existant dans le périmètre Orange France Siège. Nous avons voté une résolution pour demander à la Direction de nous communiquer les informations que nous estimons nécessaires à notre bonne compréhension du bilan présenté

Retrouvez [l'intégralité de la résolution](#) (proposée par la CFE-CGC et votée à la majorité des élus) sur notre site <http://www.cfecgc-orange.org>.

■ Fonctionnement du CE et suivi des ASC

Plus de 88% de nos Ouvrants Droits ont utilisé l'intégralité de leur compte TATOU.

- 100% des OD et leurs enfants ont bénéficié du cadeau de Noël.

- 19830 dossiers traités,
- 3 470 000 € reversés aux OD !

Mais le CE OFS, c'est encore vous qui en parlez le mieux :

« Je tenais à vous remercier pour votre gestion de notre compte Tadoo : facilitée du parcours pour solliciter les remboursements, les messages de rappel »

« Bonne journée et encore merci pour toutes les actions dont j'ai pu bénéficier auprès de votre entité ! »

« Merci beaucoup pour cette réponse « super rapide ».

« Je profite de cette échange pour vous faire part de mon entière satisfaction concernant les nouvelles prestations du CE. Bon courage à vous »

« Bonjour, Je tenais à vous remercier pour votre gestion de notre compte Tadoo : facilitée du parcours pour solliciter les remboursement, les messages de rappel. Bravo »

« Bonjour, Je suis arrivée de chez OBS le 1er juillet. Je tenais à vous remercier pour votre efficacité. En effet, le site permet une prise en charge rapide et efficace, ce qui est nouveau pour moi. De plus, le fait de relancer sur ce qui reste sur le compte Tadoo est honnête »

« Bonjour, ce message pour vous remercier pour votre réponse, mais aussi pour les efforts mis en œuvre pour compenser les difficultés logistiques rencontrées. »

Nos Commentaires

Vos élus CFE-CGC continuent à traiter vos dossiers et vos messages avec efficacité

Toutes les infos sur votre site du CE OFS www.ceofs.org

Vos élus CFE-CGC

Laurence CLOIX – 06 42 30 19 46
André LECOUBLE – 06 32 95 87 13
Franca LOSTYS – 06 70 40 82 24
Xavier PODEVIN – 06 87 60 86 75
Christophe RABIER – 06 72 95 72 57
Laurence DALBOUSSIERE – 06 30 55 59 97
Marie-Annick PITALLIER – 06 74 00 70 42
Philippe BESSINE – 06 72 08 04 31
Anne LEFRANS – 06 07 95 00 09
Fatima HAMADI – 06 73 71 94 33
Catherine REYDY – 06 76 41 01 20

Toutes les informations de votre périmètre OFS sont sur : <http://www.cfecgc-orange.org/orange-france-siege/>